Commune de
Val-de-Ruz

Informations officielles

Édition du 5 novembre 2026

Éditorial

Communes



Depuis 2024, j'ai l'honneur de co-présider, avec Sarah Fuchs-Rota de Val-de-Travers, l'association des communes neuchâteloises (ACN). Quelle est donc cette organisation? À quoi sert-elle? Qu'apporte-t-elle?

Les 24 communes neuchâteloises sont membres de l'ACN. Son comité réunit les neuf communes fonctionnant avec un exécutif professionnel, quatre petites communes et les représentants des deux plus grandes régions (Neuchâtel Littoral et Montagnes neuchâteloises). Elle est composée de 11 commissions thématiques dont les principales sont les finances, l'aménagement du territoire, la mobilité ou encore l'instruction publique. Son secrétariat est confié à l'association objectif:ne qui engage plus d'une dizaine de personnes avec d'excellentes compétences dans les domaines de gestion publique concernés.

Depuis la réforme institutionnelle du Grand Conseil et des régions en 2021, les membres des Conseils communaux n'ont plus la possibilité d'être élus au Parlement cantonal. L'ACN a donc été renforcée dans son rôle de représentante des exécutifs des communes vis-à-vis, non seulement du Conseil d'État, mais aussi du Grand Conseil. En 2025, elle a répondu à plus d'une trentaine de consultations cantonales. Dans ce cadre, elle exprime l'avis concerté des communes. Les dossiers importants actuellement sont les questions budgétaires (État-communes) et la nouvelle loi sur les communes passant prochainement devant les députés. Parfois, elle est aussi appelée à intervenir au niveau fédéral dans les domaines des routes (30 km/h), des déchets (plastiques) ou de l'assainissement de l'eau (taxes).

Avec l'ACN, toutes les communes ont donc l'opportunité d'être bien informées dès que les sujets sont à l'ordre du jour. Sachant que chaque citoyen contribue, via ses impôts, autant à l'État qu'à sa commune, l'équilibre entre les deux doit être clair face aux prestations fournies. L'ACN défend donc le premier niveau démocratique face au Canton et à la Confédération.

Pour ma part, j'ai toujours considéré qu'un engagement au-delà des tâches habituelles de la profession que j'exerce est important. Cela permet de partager des connaissances supplémentaires et de donner plus d'impact à l'action menée localement en l'intégrant dans un ensemble plus large. J'invite chacun à réfléchir s'il peut contribuer au-delà de son cercle habituel. C'est très enrichissant.

Daniel Geiser, conseiller communal

Conseil général

Lors de sa séance du 26 octobre 2026, le Conseil général a pris les décisions suivantes:

Objet	Pour	Contre	Abst.
Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) du Seyon aval: accepté	à l'unanimité		
Demande d'un crédit d'engagement de CHF 170'000 pour le subventionnement de dix cibles électroniques supplémentaires: acceptée avec la voix prépondérante du président	21	20	0
Postulat PO26.002 «Cibles électroniques à 300 m – Pour obtenir enfin des réponses claires à nos questions»: accepté	24	16	0

Les rapports figurent sur le site internet communal. Il a en outre été donné réponse à quatre interpellations et huit questions.

Directive technique sur l'eau

Afin d'accompagner les propriétaires, maîtres d'ouvrage et mandataires dans la gestion des eaux sur les biens-fonds, depuis la conception d'un projet jusqu'à la réalisation des installations, le Conseil communal a édité une directive technique valable dès à présent.

Elle vise avant tout à faciliter la compréhension des règles en vigueur et à prévenir les erreurs fréquemment constatées lors de la planification ou de l'exécution des travaux. Elle concerne autant l'eau potable que l'assainissement.

Elle est disponible sur le site internet communal ou via le code QR ci-dessous. Pour toute question, le service des eaux se tient à disposition au 032 886 56 40 ou à *eaux.val-de-ruz@ne.ch*.

Le tourisme à Val-de-Ruz Expo

Du 12 au 15 novembre 2026, la Commune invite la population à visiter son stand à Val-de-Ruz Expo, au 1er étage de La Rebatte à Chézard-Saint-Martin. Cette année, le tourisme est à l'honneur.

Les visiteurs vont découvrir les grandes lignes de la stratégie touristique communale, les principes du tourisme durable, les acteurs du domaine ainsi que divers projets en cours sur le territoire. Plusieurs partenaires touristiques de la région sont invités pour présenter leurs activités, répondre aux questions et échanger avec la population.

En bonus, le public va pouvoir tester ses connaissances géographiques du Val-de-Ruz au travers d'un jeu vidéo.

Les membres de l'Exécutif, le personnel communal et les partenaires touristiques se réjouissent de vous y accueillir.

BoxUp à Val-de-Ruz



Deux stations «BoxUp» sont désormais à disposition de la population à Val-de-Ruz. Elles permettent d'emprunter gratuitement du matériel de sport et de loisirs à l'aide de l'application du même nom, disponible pour smartphones.

La première est définitivement installée à la place de jeux de La Bornicante à Fontainemelon.

La seconde va voyager en deux temps: à la piscine d'Engollon durant la période d'ouverture, puis sur le parking des Gollières aux Hauts-Geneveys le reste de l'année. Durant l'entre-saison, différents jeux sont proposés. Dès l'arrivée des flocons, les casiers accueillent des raquettes à neige: une invitation pour partir à la découverte de notre belle région.

Pour en profiter, il suffit de télécharger gratuitement l'application «BoxUp», de créer un compte, de choisir le matériel disponible et d'ouvrir le casier depuis son téléphone. Après l'activité, le matériel est simplement remis en place.

Avec «BoxUp», Val-de-Ruz complète son offre de loisirs en libre accès et encourage une activité physique simple, spontanée et accessible à tous. Un premier bilan est prévu courant 2027; celui-ci doit permettre de mesurer le succès du projet et d'envisager l'installation de stations supplémentaires.

Pour télécharger l'application «BoxUp»: scanner le code QR pour accéder gratuitement à l'application.

À bout touchant

Le chantier des deux cours d'école de Fontainemelon a pris un mois de retard. Des contraintes cantonales concernant les sols ont nécessité des adaptations. Elles ont repoussé le calendrier, avec une finalisation des chantiers désormais prévue pour mi-novembre 2026.

L'objectif de la démarche reste essentiel et répond notamment à un enjeu de sécurité; cet été, les températures enregistrées à la surface des cours ont atteint plus de 60 degrés. Une cour n'est plus seulement un lieu de récréation: les écoles la pensent aujourd'hui aussi comme un espace d'apprentissage. Davantage de végétation, des revêtements perméables et des zones ombragées permettent de mieux faire face aux épisodes caniculaires appelés à se multiplier.

Le projet se distingue également par sa démarche participative, menée avec l'association Parc naturel régional Chasseral. Fondée sur une consultation approfondie de l'ensemble des usagers, cette phase pilote a été préparée avec rigueur afin d'assurer une utilisation judicieuse des ressources publiques et de favoriser des aménagements durables. Cette démarche peut servir de modèle pour de futurs projets. Les travaux bénéficient par ailleurs de plusieurs subventions estimées à plus de CHF 40'000 en tout.

Le service des bâtiments et énergie renseigne à *batiments.vdr@ne.ch* ou au 032 886 56 28.



Début du chantier à Fontainemelon

Anniversaires et jubilés

Fêtent en ce mois novembre 2026:

100 ans
- Piemontesi Ruth à Vilars.

90 ans
- Rotzetter Claude aux Hauts-Geneveys.

Concours de décorations de Noël

Ho, ho, ho! Un concours de décos!
Mes chers amis,

Dans mon atelier, les lutins s'activent déjà… et cette année, j'ai une mission pour vous: semer la magie de Noël aux quatre coins de Val-de-Ruz!

Avec la Commune, je lance un concours de décorations de Noël ouvert à tous les citoyens domiciliés à Val-de-Ruz. Façade, jardin, balcon ou fenêtre: laissez parler votre créativité pour faire naître une ambiance chaleureuse et élégante.

Nul besoin de rivaliser à coups de plastique et de lumières éblouissantes. Ce qui compte, c'est la durabilité: matériaux naturels, décorations faites maison, éclairage LED sobre ou lampes solaires. Le jury est particulièrement attentif à ces choix, tout en appréciant l'harmonie et l'esprit de Noël de chaque réalisation.

Trois cadeaux au pied du sapin
1er prix: Escapade Gourmande & Détente à l'hôtel-restaurant de La Vue-des-Alpes, d'une valeur de CHF 380, comprenant le souper, la nuitée en demi-pension et l'accès au spa.
2e prix: un bon Commerces NE de CHF 200 valable auprès des commerces vaudruziens membres.
3e prix: un Panier Épicurien du Café-Boutik, d'une valeur de CHF 150, garni de savoureux produits régionaux.

Comment participer?
Envoyez une photographie de votre habitation décorée avec vos coordonnées, votre adresse et, si vous le souhaitez, quelques mots sur les matériaux utilisés ainsi que votre autorisation à l'utilisation des images sur les canaux de communication officiels à *commune.val-de-ruz@ne.ch*.

Délai de participation: **7 décembre 2026 à 17h30.**

Les propositions sont évaluées par les lutins communaux du 8 au 11 décembre. Les résultats sont publiés le 17 décembre 2026 dans les présentes pages et sur les autres canaux communaux de communication.

Alors, mes chers amis, sortez vos trésors oubliés, donnez vie à vos idées et faites souffler un vent de magie sur Val-de-Ruz! Car la plus belle décoration n'est pas forcément celle qui brille le plus, mais celle qui réchauffe les cœurs.

Le Père Noël



Offres d'emploi

La Commune recherche
- un collaborateur administratif (F/H) à 40%, au service des finances, entrée en fonction de suite ou à convenir;
- un chef de service adjoint (F/H) à 90%, au service des bâtiments, entrée en fonction de suite ou à convenir;
- un collaborateur administratif (F/H) à 100%, au service des écoles, du 1er décembre 2026 au 31 juillet 2027;
- un collaborateur administratif (F/H) à 70%, à l'office de la population, entrée en fonction au 1er mars 2027.

Places d'apprentissage
La campagne de recrutement d'apprentis pour la rentrée d'août 2027 est lancée.

Dès lors, la Commune met au concours:
- trois apprentis employés de commerce (F/H);
- un apprenti forestier-bûcheron (F/H);
- un apprenti agent d'exploitation, option voirie (F/H);
- un apprenti agent d'exploitation, option conciergerie (F/H);
- sept apprentis assistants socio-éducatifs (ASE) de 1re ou 2e année (F/H).

Les dossiers de candidature complets sont à déposer exclusivement via le site internet communal, rubrique «Administration communale/Offres d'emploi», en cliquant sur le bouton rouge «Postuler maintenant», puis en suivant la procédure indiquée.

Pour toute question, le service des ressources humaines renseigne au 032 886 56 31 ou à *rh.val-de-ruz@ne.ch*.

Cimetière de Fenin

Le quartier d'inhumation du cimetière de Fenin, années 1931 à 1979 (jalons 43 à 220), situé au sud-ouest du temple, sera désaffecté dès le mois de novembre 2027. Les ossements des personnes inhumées ainsi que les urnes resteront définitivement en terre.

Les familles souhaitant reprendre les monuments et autres ornements peuvent le demander par écrit au service du contrôle des habitants – rue de l'Épervier 6 – 2053 Cernier, jusqu'au 22 octobre 2027. Passé ce délai, il sera procédé à l'élimination des monuments et à la réfection de la zone concernée.

Le contrôle des habitants renseigne au 032 886 56 23 ou à *cdh.val-de-ruz@ne.ch*.